



PÔLE MÉTROPOLITAIN NÎMES – ALÈS

EPCI membres

- CA Alès Agglomération
Président Max ROUSTAN
- CA Nîmes Métropole
Président Yvan LACHAUD

Présidence du pôle

Max ROUSTAN

Date de création

31 décembre 2012

Collectivités partenaires

Région Languedoc-Roussillon, Conseil Départemental du Gard

Institutions partenaires

Conseils de Développement

Ingénierie

Services des deux agglomérations et Agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne (A'U)

Contact

Frédéric JOUVE, CA Alès Agglomération
Stéphanie FEYBESSE, CA Nîmes Métropole
Olivier CHABERT, A'U

CHIFFRES CLEFS

2 Agglomérations, 77 communes
340 000 habitants
134 000 emplois
13 000 étudiants post bac

Accessibilité : A9, A54 / Aéroports : Nîmes-Garons, Montpellier-Méditerranée / TGV : Gare de Nîmes

CHANTIERS ET THÈMES DE TRAVAIL

Transport, contrat d'Axe Alès-Nîmes
Développement et promotion économique
Desserte du territoire Très Haut Débit
Sécurisation de l'approvisionnement en eau
Santé, coopération hospitalière
Enseignement supérieur, coopération universitaire et grandes écoles

OBJECTIFS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

Un intérêt commun partagé

- Contribuer aux synergies fructueuses notamment en matière de développement durable, d'aménagement et de promotion du territoire ;
- Réunir les conditions de coopérations entre les élus et services des 2 agglomérations ;
- Favoriser l'ouverture à d'autres territoires.

Pour promouvoir un modèle de développement durable et améliorer la compétitivité, des projets :

- de développement autour d'une stratégie économique métropolitaine à partir des filières d'excellence du territoire ;
- de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la santé et de la culture à travers une stratégie commune ;
- d'aménagement intégré de l'espace ;
- de développement des infrastructures et des services de transport.

Des actions au service du Pôle Métropolitain Nîmes Alès

La base de la coopération s'est constituée autour des enjeux de mobilité et de structuration du développement urbain le long de l'axe ferroviaire Nîmes – Alès qui fait l'objet d'un contrat d'axe. La réflexion s'est poursuivie autour des quartiers des gares d'Alès et de Hoche-Sernam à Nîmes. La compétence mobilité s'exprime également dans le cadre du prolongement du réseau grande vitesse, la construction de la future gare TAGV Manduel-Redessan, des projets de contournement des agglomérations, et de gestion de l'intermodalité.

La gestion de la croissance démographique, la construction d'une armature territoriale durable et la qualité du cadre de vie sont devenues des priorités. Il s'agit de proposer une offre territoriale globale pour les habitants, développer les services en particulier dans le domaine de la santé. Il s'agit également de favoriser la Recherche et Développement pour renforcer l'inscription du territoire dans l'économie de la connaissance. Ainsi, une stratégie d'usage numérique a abouti à la réalisation de la liaison Très Haut Débit par fibre optique entre les deux agglomérations.

Une réflexion prospective en matière d'aménagement, d'accueil de population et d'agriculture a fait émerger le projet Aqua Régordane pour sécuriser l'accès à la ressource en eau : remontée, distribution et retraitement d'eau du Rhône vers Alès.

HISTOIRE MÉTROPOLITAINE

Le projet de coopération des agglomérations d'Alès et de Nîmes procède d'une volonté politique affirmée de s'inscrire dans un processus d'ouverture pour promouvoir un développement durable.

Il fait suite à un processus initié par la DIACT pour impulser des projets de coopération métropolitaine dans le cadre de l'appel à projet de 2005. Une réflexion à l'échelle des agglomérations de Sète, Montpellier, Nîmes, Alès, Arles et Avignon avait été envisagée, puis reconduite en 2006 à l'échelle des agglomérations languedociennes.

Favorables à la démarche, les agglomérations d'Alès et de Nîmes ont décidé de bâtir une stratégie de coopération et ont cherché le support adapté pour l'initier. L'outil retenu a pris la forme d'une Association créée en 2007, portée par l'Agence d'Urbanisme, qui s'est vue confier la mission de faire émerger un projet commun pour le développement des Agglomérations d'Alès et de Nîmes. L'objectif de l'Association a visé la mobilisation de l'ensemble des acteurs (institutionnels, professionnels, experts) afin d'accompagner les initiatives concrétisant le partenariat des deux agglomérations ciblées autour de 5 axes :

- accessibilité et transports,
- développement économique,
- environnement et cadre de vie,
- développement de sites stratégiques,
- organisation de la gouvernance.

Les actions engagées ont permis de construire un processus de coopération qui a abouti à la création du pôle métropolitain en 2012. Une première phase de travail a mobilisé des groupes thématiques pour dynamiser la concrétisation de projets (très haut débit, contrat d'Axe,...). En 2014/2015, les résultats des groupes et les recompositions territoriales des régions dans le cadre des réformes nationales ont amenés les élus à doter le Pôle Métropolitain d'un projet de territoire pour faciliter le dialogue au sein du réseau des villes de Montpellier/Sète au Rhône et apporter un cadre pour poursuivre la coopération.

GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE

Le pôle est administré par une assemblée délibérante désignée « comité syndical », constituée de délégués élus dans les conditions définies par l'article L5212-7 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales représentant les membres adhérents comme suit :

- ■ ■ ■ 11 membres représentant Nîmes Métropole,
- ■ ■ ■ 11 membres représentant Alès Agglomération.

L'équipe technique opérationnelle est composée des services des collectivités et de l'Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne (A'U).